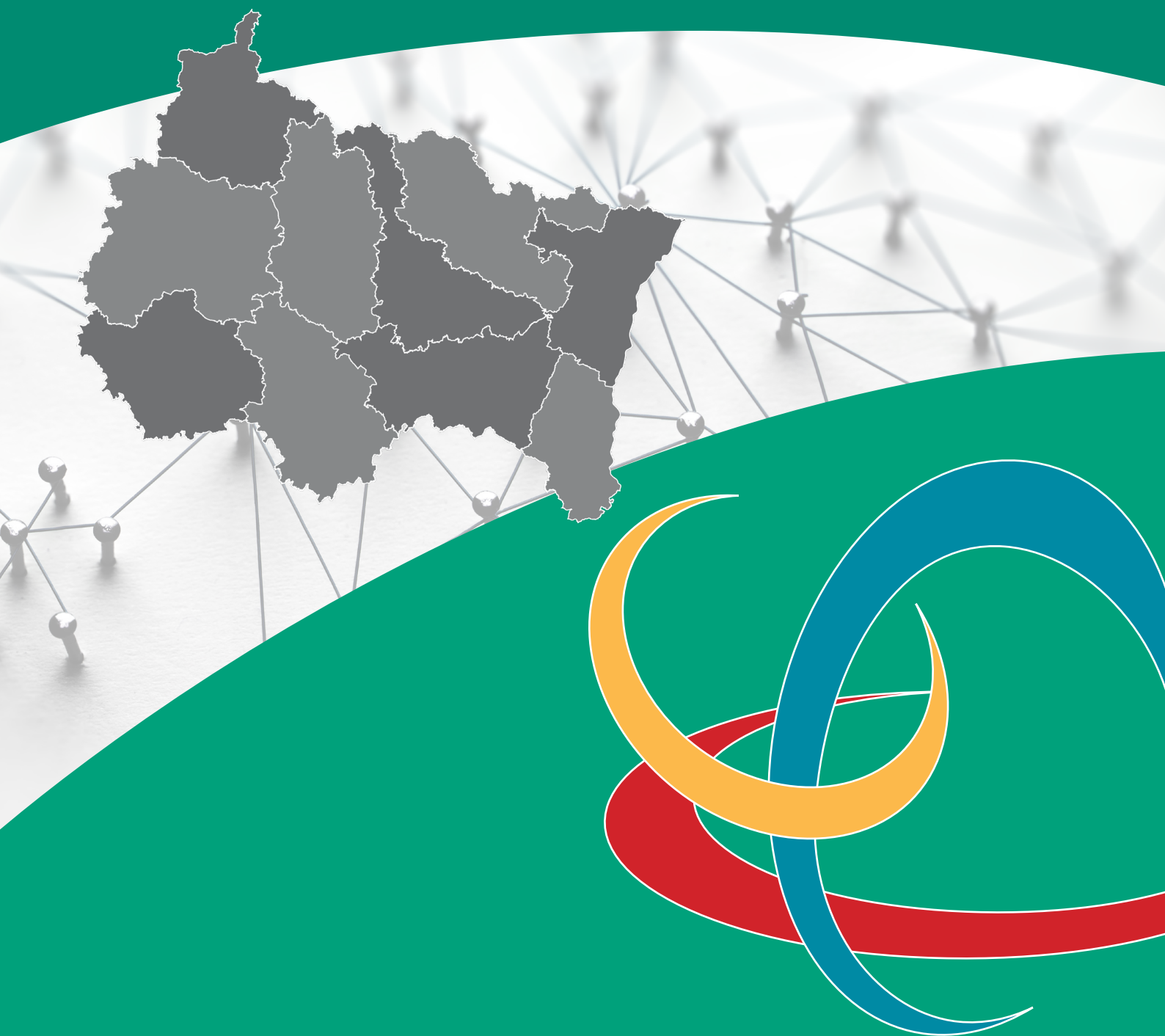


# Plan stratégique

du Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations  
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité du Grand Est

## 2021-2023



## 1. Être en veille, s'adapter & innover pour accompagner le changement

*Le CREAI entend poursuivre et renforcer ses actions dans toutes les dimensions prévues par le Cahier des charges : formations, information, études & observation, journées d'étude, commissions thématiques...*

*Ces actions doivent s'adapter aux besoins évolutifs de l'ensemble des acteurs du champ de la santé au sens de l'OMS, et concerner notamment :*

✓ **Les politiques publiques.** Les actions du CREAI s'attachent aux différentes réformes qui touchent le secteur social et médico-social. Cela concerne prioritairement :

- la réforme SERAFIN-PH,
- l'évolution du dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS,
- le cadre national de référence HAS sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger.

✓ **Les évolutions des pratiques et la transformation de l'offre.** Les actions du CREAI prennent en compte, analysent et accompagnent les changements de paradigme de l'action sociale et médico-sociale : l'articulation croissante avec le milieu dit « ordinaire », le travail en partenariat sur les territoires, l'intersectorialité, la diversification de l'offre d'accompagnement (dispositifs innovants...) et celle des métiers (coordination des parcours...) dans les secteurs handicap, protection de l'enfance et personnes âgées.

✓ **Des publics et des champs diversifiés.** Les actions du CREAI s'adressent et impliquent l'ensemble des acteurs du champ de la santé au sens de l'OMS : le secteur social (protection de l'enfance, inclusion sociale), le secteur médico-social (handicap, personnes âgées), le secteur de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes, le secteur sanitaire. Elles peuvent être mises en œuvre auprès des professionnels, des bénévoles (comme les administrateurs des associations du secteur par exemple), des proches aidants, des personnes accompagnées, et des étudiants. Pour les exercices 2021-2023, le CREAI visera à renforcer

ses interventions dans :

- Le secteur de la protection de l'enfance,
- Le secteur des personnes âgées,
- Le secteur de l'insertion professionnelle : VAE renforcée.

✓ **La vie des ESSMS.** Le CREAI est en relation permanente avec les organisations du secteur social et médico-social. A ce titre, il joue en continu un rôle d'observateur des conditions d'accueil et d'accompagnement des publics, et des conditions d'activité des professionnels. Si nécessaire, il assume son devoir d'alerte des pouvoirs publics.

✓ **Les thématiques qui promeuvent les personnes accompagnées en tant qu'acteurs sociaux et sujets de droit, et/ou qui visent à améliorer leur parcours de vie.** Les actions du CREAI viseront notamment à favoriser :

- l'autodétermination,
- la pair-aidance,
- l'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de double vulnérabilité (jeunes relevant de l'ASE et de la MDPH, personnes handicapées vieillissantes).

✓ **L'innovation.** Les actions du CREAI proposent et/ou s'appuient sur des méthodologies évolutives et des outils adaptés. Cela dans différents champs d'action prioritaires pour 2021-2023 :

- les formations : développement des formations à distance,
- les études : montée en compétence sur les études d'impact et l'analyse prospective,
- les outils numériques : évolution d'ARSENE, développement d'Handidonnées, développement d'autres outils numériques pour l'accompagnement.

✓ **Une approche ouverte sur l'Europe.** La proximité avec plusieurs pays européens, et notamment la Belgique et le Luxembourg, est un atout qui doit permettre au CREAI d'étayer ses différentes missions.

## 2. Poursuivre la dynamique de travail en réseau

*Le CREAI a activement développé son tissu partenarial. Cette dynamique, qui concerne la diversité des niveaux d'intervention de notre Centre, est une source de richesse par les échanges et la veille informationnelle qu'elle procure. Elle doit ainsi être poursuivie voire s'amplifier. Un travail de tissage partenarial doit être renforcé dans les secteurs personnes âgées et protection de l'enfance.*

### ✓ Au niveau national :

- poursuivre notre engagement actif dans la gouvernance et les travaux de l'ANCREAI,
- poursuivre notre coopération avec le GNCRA.

### ✓ Au niveau des institutions régionales et départementales :

- Prolonger la qualité des liens avec l'ARS,
- Asseoir la place du CREAI au sein de la CRSA en obtenant un siège de titulaire,
- Poursuivre notre engagement dans les instances techniques régionales : CTRA, réunion des fédérations médico-sociales et têtes de

réseau.

- Renforcer la place du CREAI dans les CDCA
- Développer les liens avec les Conseils Départementaux, les ODPE, les MDPH et MDA, la Région, la DRJSCS, la DREETS
- Prolonger notre engagement au sein de la CRESS

### ✓ Avec les acteurs des territoires :

- Poursuivre la coopération avec le CHU de Reims au titre du CRA Champagne-Ardenne et renforcer nos actions dans ce domaine
- Stabiliser le rôle du CREAI auprès de l'association Un Avenir Après le Travail en Champagne-Ardenne, et essaimer ce projet en Lorraine et en Alsace
- Poursuivre notre collaboration avec Différent & Compétent en Champagne-Ardenne
- Poursuivre notre action au sein du Centre Ressources Polyhandicap Grand Est

## 3. Dynamiser la vie associative

*La richesse des travaux et réflexions du CREAI provient non seulement de son équipe technique, mais aussi de ses adhérents. Dynamiser la vie associative apparaît comme le moyen de renforcer le rôle d'expert et d'observateur du CREAI, et de renforcer son attractivité auprès des acteurs du territoire régional.*

*Cela suppose de :*

### ✓ Donner un rôle actif aux personnes qualifiées.

Le CREAI gagne à s'entourer d'experts dans différents champs (protection de l'enfance, gérontologie, éthique, sciences humaines...) qu'il faut pouvoir mobiliser à différentes occasions, auprès des adhérents comme lors d'actions réalisées par l'équipe technique.

- ### ✓ Renforcer les liens du CREAI avec ses adhérents :
- le territoire vaste de la région Grand Est, le plan de charge de chaque acteur et leur inscription dans différents réseaux peuvent jouer comme des facteurs d'éloignement, qu'il faut maîtriser. Renforcer les liens du CREAI avec ses

adhérents passe prioritairement par :

- Des rencontres ponctuelles entre les directions et les gouvernances respectives,
- Des temps de rencontres entre adhérents, à visée informative voire formative sur des thèmes particuliers. Ces rencontres peuvent être organisées en petits, moyens ou grands groupes,
- La mobilisation des adhérents dans l'animation de la vie associative du CREAI.

### ✓ Développer des services nouveaux pour les adhérents et les contributeurs

- Alimenter l'espace réservé aux adhérents et contributeurs sur le site du CREAI avec des fiches thématiques,
- Envisager la mise en place d'un réseau social associatif (Jamespot par exemple),
- Offrir un espace de communication aux adhérents sur leur actualité et leurs projets (offre nouvelle, évènement...).

## 4. Optimiser l'organisation et la démarche qualité

*La qualité des activités du CREAI repose aussi sur l'efficacité de son organisation interne. Trois champs ont été particulièrement investis ces dernières années, mais demandent à poursuivre leur développement et leur structuration :*

✓ **La communication.** Communiquer plus efficacement pour être mieux identifié des acteurs sur la diversité de nos missions et de nos actions est un enjeu fort. Il s'agit pour le CREAI de :

- Diversifier les canaux de diffusion en déployant nos communications sur les revues, les newsletters, les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn...), le site internet, le catalogue des formations...
- Assurer une communication ciblée (le bon support au bon destinataire au bon moment) grâce à une organisation efficiente des contacts de nos destinataires.

✓ **Le système d'information interne.** Le CREAI s'est doté de plusieurs outils de gestion aux fonctionnalités performantes. Il convient d'optimiser leur usage :

- Mobiliser ces outils pour assurer un meilleur suivi de l'activité du CREAI,

- Affiner les fonctionnalités des outils de gestion au regard de nos besoins spécifiques, en lien avec les éditeurs de logiciels,
- Renforcer l'interopérabilité des outils existants pour gagner en efficacité sur nos processus internes et maintenir la conformité aux critères de certification des organismes de formation,
- Poursuivre l'exploitation et l'organisation des outils numériques de travail collaboratif (serveur, SharePoint, et autres applications).

✓ **L'obtention de labels et certifications.** Les labels et certifications participent à la reconnaissance et à la légitimité de l'action du CREAI. Il est nécessaire de poursuivre l'investissement sur ce champ :

- Maintenir la dynamique de la démarche d'amélioration continue de la qualité pour assurer le renouvellement de la certification Qualiopi à 18 mois puis 36 mois
- Présenter la candidature du CREAI à la Marque Qualité FALC domaine formation
- Assurer une veille sur d'autres labels qui feraient sens au regard des valeurs et des missions du CREAI.

## Glossaire des acronymes

ANCREAI	Fédération Nationale des CREAI
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CDCA	Conseil Département de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CRA	Centre Ressources Autisme
CREAI	Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRSA	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CTRA	Comité Technique Régional de l'Autisme
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
ESSMS	Etablissements et services du secteur social et médico-social
FALC	Facile à Lire et à Comprendre
GNCRA	Groupement National des Centres Ressources Autisme
HAS	Haute Autorité de Santé
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
SERAFIN-PH	Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées